Interview du Dr Hamza Guedira

Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

"Le CNOP ne ménage aucun effort pour sauver la pharmacie !"

Propos recueillis le 19 juin 2019
par Abderrahim Derraji

Pharmacie.ma : Vous êtes à la tête du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) depuis 2015. Quel bilan faites-vous de ces quatre années écoulées ?

Dr Hamza Guedira :
Comme vous le savez, les dernières élections s'étaient tenues après une période tumultueuse qu'a connue la profession pharmaceutique. Les tensions et les blocages qui prévalaient à cette époque avaient été à l'origine de la dissolution des deux conseils régionaux et de la nomination d'une commission provisoire chargée de gérer la phase de transition.

Le travail de cette commission a permis l'organisation des élections des deux conseils régionaux le 31 août 2015. Trois membres de chaque conseil régional et six autres membres issus des autres conseils spécialisés ont élu les membres du CNOP que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui.

Ce nouveau bureau, qui a pris les commandes du CNOP, s'est retrouvé avec une instance dans une situation chaotique sur tous les plans. L'organisation administrative était défaillante. Nous n'avons trouvé ni archives, ni base de données. Quant aux moyens financiers, ils ne suffisaient même pas à régler les salaires du personnel.

Dès leur élection, les nouveaux membres du Bureau du CNOP se sont assignés comme mission de rétablir la confiance entre les pharmaciens et l'instance ordinale. Je pense que nous avons en partie réussi cette mission, malgré l'obsolescence du Dahir de 1976, texte dont les insuffisances empêchent le CNOP d'avoir un fonctionnement normal.

Les deux conseils régionaux, qui couvrent la totalité du territoire marocain, souffrent également de difficultés à communiquer avec leurs membres et particulièrement les pharmaciens exerçant dans les régions éloignées.

En arrivant au CNOP, j'avais à cœur de lancer des études pour avoir des données chiffrées permettant de préparer un vrai plaidoyer pour la profession. Et comme j'occupe le poste de vice-président du Conseil régional des pharmaciens d'officine du Nord, je me suis naturellement adressé aux membres de cette instance pour envisager le lancement de ces études. Malheureusement, certains membres n'étaient pas convaincus du bien-fondé de ma démarche.

Par contre, j'ai mis en place une dynamique visant à tirer profit des expériences des personnes ressources que compte la profession. Je tiens au passage à leur rendre un vibrant hommage. La commission technique qui se compose de ces pharmaciens a mené des réflexions au sujet des différents dossiers de la profession.

> "Ce nouveau bureau, qui a pris les commandes du CNOP, s'est retrouvé avec une instance dans une situation chaotique sur tous les plans."

Cette commission se réunissait d'une manière hebdomadaire et a élaboré une synthèse précieuse pour le CNOP. Armé des recommandations de cette commission, j'ai pris mon bâton de pèlerin et j'ai sillonné les différents départements ministériels pour les informer de la situation délicate du secteur pharmaceutique en général et de la pharmacie d'officine en particulier. Je peux dire aujourd'hui, sans me tromper, que j'ai réussi à accomplir cette mission qui consistait à faire connaître les maux dont souffre notre profession.

Pouvez-vous nous rappeler ces maux ?

En réalité, la pharmacie vit un problème d'ordre économique et un problème lié à l'obsolescence des textes de loi qui la régissent.

En ce qui concerne les problèmes économiques, malgré les réalisations et les acquis indiscutables qu'il a réalisés, notre secteur reste méconnu en raison d'un déficit de communication.

Le Maroc dispose d'un secteur industriel performant, d'un secteur de la répartition efficient et un maillage de pharmacie qui constitue un élément essentiel du système de santé marocain.

Depuis le 3 novembre 2009, date de publication du Rapport de la Mission d'information parlementaire sur le prix du médicament au Maroc, ce secteur a fait l'objet d'un lynchage médiatique. Le rapport en question a soulevé des anomalies notamment des prix anormalement élevés de certains anticancéreux. Mais ce rapport contient également des biais et ne traduit nullement la réalité des prix en vigueur au Maroc.

En 2011, il y a un nouveau Gouvernement qui a fait de la baisse des prix des médicaments l'élément clef pour améliorer l'accessibilité aux soins. Cela s'est concrétisé par la publication, le 18 décembre 2013, du Décret 2-13-852 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés.

Ce décret, qui a été adopté sans étude d'impact, a été dévastateur pour le secteur et sur tous les plans.

Cinq années après sa publication, on ne peut que constater l'étendue des dégâts. Ce texte a été vraiment néfaste pour le secteur sans qu'il ait une quelconque incidence sur l'amélioration de l'accès aux médicaments. La consommation est toujours inchangée malgré les fortes baisses des prix des médicaments. Cette spirale infernale de baisse s'accentue à chaque révision quinquennale des Autorisations des mises sur le marché (AMM).

Les industriels n'ont plus de visibilité, le secteur de la répartition subit de plein fouet les difficultés de la pharmacie d'officine. Quant aux pharmaciens d'officine, 50% d'entre eux sont en difficultés réelles et 3.500 sont en situation de faillite.

Ces faillites de pharmacies qui se succèdent s'expliquent par la mise en application de ce Décret et par l'effritement que connaît leur monopole. Lors de mon cursus universitaire, j'ai appris que derrière

chaque médicament, il y a un pharmacien ! Force est de constater que ce n'est malheureusement plus le cas au Maroc !

Les pharmaciens ne dispensent plus certains médicaments notamment, les vaccins, les produits de radiologie et les insulines qui sont vendus hors du circuit légal. On trouve malheureusement de plus en plus de médicaments en vente dans les souks, sur les réseaux sociaux et sur les sites de ventes en ligne. La distribution à titre gracieux des médicaments est également devenue monnaie courante dans les campagnes électorales.

Derrière chaque médicament, il y a un pharmacien !

Pour permettre une vraie mise à niveau de tous les maillons du secteur pharmaceutique, le CNOP a proposé au chef du Gouvernement de mettre sur pied une commission transversale regroupant les différentes composantes du secteur avec tous départements ministériels qui sont en en relation avec ces dernières.

Les pharmacies du rural souffrent en plus de la perte du monopole sur les produits vétérinaires. D'ailleurs, nous allons demander, cette après-midi au ministre de la Santé qu'il intervienne auprès du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts pour appeler à une réunion avec les vétérinaires pour que les dispositions de la Loi 17-04 concernant les médicaments à usage vétérinaire soit respectées.

En ce qui concerne le volet législatif, les trois textes qui régissent la profession doivent être actualisés.

Tout d'abord, le Dahir de 1922 qui est un texte totalement dépassé. D'ailleurs, nous avons énormément de problèmes avec la dispensation des médicaments psychotropes. Les pharmaciens se font quotidiennement agresser ce qui pourrait les pousser à s'abstenir de détenir ces médicaments en stock.

Pour mettre fin aux trafics de fausses ordonnances, Le CNOP recommande la mise en place de l'ordonnance sécurisée, comme c'est le cas actuellement en Tunisie.

Cette mesure à forte chance de se concrétiser assez rapidement.
Je profite de cette occasion pour souligner la collaboration étroite entre le CNOP et la Direction du médicament et de la pharmacie depuis que le Pr Jamal Taoufik est à la tête de cette Direction.

Ensuite, le Dahir de 1976 a été adopté pour un nombre de pharmaciens ne dépassant pas les 500, alors que la profession compte aujourd'hui 12.000 âmes. Ce texte est également devenu anachronique, sans compter qu'il n'est pas en phase avec la régionalisation adoptée par le Royaume.

La proposition de régionalisation des conseils de l'Ordre qui a été déposée au Secrétariat général du gouvernement prévoit un

"En attendant de dépouiller ce décret de ces aberrations, je sollicite les décideurs de tous bords de surseoir à son application, faute de quoi nous allons assener le coup de grâce à un secteur essentiel.

Conseil régional pour chacune des douze régions que compte le Royaume. Ce choix va permettre aux Conseils régionaux qui seront dotés de pouvoirs étendus de mieux répondre aux attentes des pharmaciens.

Enfin, la Loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie dont certaines dispositions devraient être actualisées assez rapidement.

En plus de ces trois textes, j'estime que le Décret de fixation des prix des médicaments doit être actualisé d'urgence. C'est pour cette raison que nous avons fait des propositions dans ce sens au ministre de la Santé qui attend les résultats d'une étude menée par l'OMS avant de se prononcer. De son côté, le Conseil de la concurrence travaille actuellement sur les médicaments et un rapport sera publié prochainement.

En attendant de dépouiller ce décret de ces aberrations, je sollicite les décideurs de tous bords de surseoir à son application, faute de quoi nous allons assener le coup de grâce à un secteur essentiel.

Je tiens par ailleurs, à souligner que le ministre actuel de la Santé est à l'écoute de toutes les composantes du secteur. Anas Doukkali a tenu au mois de décembre 2018 une réunion avec le CNOP et les différentes représentations syndicales en présence du directeur des impôts.

Cette réunion a permis la mise en place d'une Commission qui s'est subdivisée en quatre Sous-commissions. Une Sous-commission qui a comporté des pharmaciens et le directeur général des Impôts et trois autres Sous-commissions qui ont formulé des recommandations qui ont servi de base à l'élaboration de la synthèse qui va être présentée cette après-midi au ministre de la Santé en présence des repré sentants des pharmaciens.

La pratique officinale évolue dans la plupart des pays. De nouvelles missions sont confiées aux pharmaciens. Qu'en est-il au Maroc et comment le Conseil envisage-t-il la mise à niveau des pharmaciens ?

Le pharmacien marocain a toujours joué un rôle primordial dans la prise en charge et l'accompagnement des patients.
Aujourd'hui, la Fédération internationale pharmaceutique (FIP) promeut la valorisation du rôle du pharmacien ce qui est en partie à l'origine de l'évolution de la pratique officinale à travers le monde. Chaque année, les pharmaciens exerçant au Québec, en Suisse, en France, en Espagne et en Belgique voient leurs pratiques évoluer pour pouvoir s'adapter aux besoins grandissants des patients.

Si on prend le cas de la vaccination contre la grippe par exemple, la couverture vaccinale au Maroc est insignifiante ce qui représente

un risque pour les patients vulnérable et un coût pour les entreprises et les Caisses d'assurance maladie. Ceci nous a conduits à l'instar des autres pays à préconiser la vaccination par les pharmaciens afin de toucher les personnes cibles qui n'ont jusque-là pas été vaccinées. Bien évidemment, cette nouvelle mission ne peut être envisagée sans une formation spécifique.

L'adoption de la pharmacopée de référence avec le retour des produits stériles à la pharmacie devrait également nous inciter à entamer la formation des pharmaciens n'ayant pas encore suivi de formations sur les dispositifs médicaux.

À titre d'information, le Conseil de l'Ordre a proposé de prévoir des dispositions dans le projet de texte régissant les Conseils pour que la formation continue soit obligatoire.

Nous avons également formulé une demande auprès du ministre de l'Enseignement supérieur pour introduire un examen national d'habilitation que tous les pharmaciens sans exception devraient passer. Cet examen permet d'évaluer leurs aptitudes à exercer la pharmacie.

Malheureusement, les trois demandes que nous avons formulées aux trois ministres sont restées lettre morte même si on a obtenu un accord de principe.

Le Forum pharmaceutique international (FPI) aura lieu les 5 et 6 juillet à Marrakech. Habituellement, les instances professionnelles des pays organisateurs s'impliquent pour garantir sa réussite. Qu'en est-il du CNOP ?

Tout d'abord, je tiens à rappeler que nous sommes Africains et fiers de l'être. Notre pays ne ménage aucun effort pour retrouver la place qui lui sied au sein du Continent et le Souverain est un fervent défenseur de la coopération Sud-Sud. Ce Forum tombe à point nommé et constitue une occasion tout indiquée pour renforcer les échanges entre les différents pays africains.

> "nous sommes Africains et fiers de l'être."

Ce rendez-vous qui ciblera toutes les composantes du secteur pharmaceutique, les organismes professionnels, les laboratoires de contrôle du médicament, les agences de régulation et les facultés de pharmacies sera l'occasion d'évaluer les différentes expériences menées en Afrique et permettra un partage d'expérience à forte valeur ajoutée pour les différents maillons du secteur pharmaceutique.

Pour garantir une bonne organisation du FPI, le Conseil a fait appel à une société privée qui a fait ses preuves dans l'organisation des évènements pharmaceutiques à l'échelle du continent.

Sachez, par ailleurs, que nous n'allons ménager aucun effort pour garantir la réussite de ce rendez-vous international qui va, sans nul doute, permettre le rayonnement de la pharmacie marocaine et de notre pays.

Je suis également convaincu que tous mes confrères feront tout ce qui est en leur pouvoir pour accueillir, avec leur hospitalité légendaire, les nombreux pharmaciens qui se rendront à la ville ocre pour prendre part à ce conclave.